

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada au Chargé  
d'Affaires ad interim des États-Unis d'Amérique*

Ottawa, le 21 avril 1972

No. FLO-377

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 48 du 7 avril 1972 par laquelle vous suggérez que soit prolongé d'un an, à compter du 24 avril 1972, l'Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique sur les privilèges de pêche réciproques à l'égard de certaines parties de leur littoral respectif, accord signé à Ottawa le 24 avril 1970.<sup>(1)</sup>

En réponse à cette suggestion, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement du Canada accepte la proposition exposée dans votre Note et qu'il convient que votre Note et la présente réponse, dans ses versions anglaise et française, constituent entre nos deux gouvernements, un accord qui entre en vigueur à la date de la présente réponse.

Veillez agréer, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures*  
**MITCHELL SHARP**

L'Honorable Rufus Z. Smith  
Chargé d'Affaires ad interim des États-Unis d'Amérique  
Ottawa.

<sup>(1)</sup> Recueil des Traités 1970 n° 11.